

Ajournement

Le gouvernement n'aurait-il pas été plus avisé d'attendre avant de faire sa déclaration de politique en matière de boycott d'avoir décidé ce qu'il allait faire à propos du boycott et, plus important encore, d'être en mesure d'appliquer d'une façon immédiate et significative les mesures qu'il a décidées de prendre à cet égard? Alors que passent les semaines sans que même les mesures restreintes promises dans cette déclaration soient entièrement appliquées, le gouvernement se place dans une situation où sa bonne foi et sa crédibilité dans ce secteur-clé de politique sont de plus en plus remises en question.

Le retard et l'imprécision du gouvernement au sujet de l'application des mesures en question contribuent également à mettre le monde canadien des affaires dans une situation bizarre. Il semblerait qu'aucune ligne directrice n'a encore été officiellement élaborée par le gouvernement au sujet de la façon dont les entreprises doivent se comporter maintenant que la déclaration a été faite. Le gouvernement, je crois, n'a pas attiré officiellement l'attention des importantes entreprises et des sociétés individuelles sur la déclaration. Les mesures que le gouvernement avait annoncées ne sont pas encore tout à fait en vigueur. Néanmoins, un grand nombre de Canadiens, qui ont pris connaissance de la déclaration, risquent de critiquer les entreprises en question et le gouvernement lorsqu'ils seront au courant des activités des entreprises et apprendront que le gouvernement continue d'appuyer ces activités, qui sont contraires à la déclaration.

L'approche actuelle du gouvernement ne fera peut-être que créer une tension inutile entre les hommes d'affaires et la population en général et diminuera davantage la confiance du public dans le monde des affaires.

La solution, par conséquent, ne réside pas seulement dans l'application entière et immédiate des mesures annoncées le 21 octobre, mais également dans une mesure législative fédérale immédiate et directe de portée générale permettant à toutes les sociétés canadiennes d'être placées sur le même pied, qu'elles aient recours aux services du gouvernement ou non. Ainsi, nul ne devra se fier à ses propres décisions ni mettre en balance son sens de l'éthique des affaires ou la crainte d'un manque à gagner, bien que, je l'ai déjà dit maintes fois, il est vraisemblable que la résistance au boycottage ne se soldera pas par de moindres bénéfices pour les sociétés, si celles-ci offrent des marchandises à des qualités et à des prix intéressants. Ce n'est que par une action du gouvernement fédéral vis-à-vis de ce boycottage que l'on donnera son plein sens à tout ce qui a été dit sur l'éthique canadienne et à la prise de position du gouvernement qu'a annoncée le premier ministre (M. Trudeau) il y a un an et demi, et qui a été reprise officiellement par le gouvernement, le 21 octobre dernier.

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, après le débat lancé ce soir par le député de Windsor-Ouest (M. Gray), on voit bien à quel point ces débats au moment de l'ajournement peuvent être utiles. J'insisterai pour que le ministère prenne bien note des propos et des questions très nombreuses et précises qu'a posées le député de Windsor-Ouest, afin qu'il obtienne des réponses à toutes ses questions si bien documentées.

Cela dit, monsieur l'Orateur, c'est avouer que je ne suis pas prêt à répondre comme il le faudrait en ce moment aux questions très importantes posées par le député.

[M. Gray.]

M. Stevens: C'est honteux.

M. Poulin: Mais non. Je disais seulement à quel point ces débats au moment de l'ajournement sont utiles.

M. Oberle: A la condition d'obtenir les réponses.

M. Poulin: Le député a fait beaucoup de recherches avant de poser ces questions, mais je puis l'informer que jusqu'ici le ministre n'est nullement au courant que des sociétés canadiennes aient fait quoi que ce soit qui serait contraire à la politique gouvernementale. Le ministre se rend compte qu'il est important de bien appliquer la politique qu'il a énoncée sur les boycottages économiques internationaux, comme on l'a si bien reconnu. Cependant, il est également extrêmement important, et malheureusement c'est là un travail de longue haleine, d'apporter aux entreprises canadiennes une orientation précise, de façon que, autant que faire se peut, elles soient mises en garde contre des actions précises qui seraient contraires à la position prise par le Canada, comme l'a souligné le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans sa déclaration, tout en élargissant nos débouchés et nos exportations et en les protégeant.

Les fonctionnaires sont en train de rédiger des directives aussi rapidement qu'il est raisonnablement possible de le faire. Ces directives visent à aider le monde des affaires canadien à observer la politique canadienne et à exposer la position du gouvernement au public. On y précisera la portée de la politique ainsi que les incidents qu'il y a lieu de signaler. Il est difficile d'être plus précis à cause de la complexité des divers éléments de la politique et du désir de supprimer dans la plus grande mesure possible les incertitudes entourant la politique du gouvernement et sa mise en œuvre.

La position déclarée du Canada est de faire commerce de biens pacifiques avec tous les pays. La politique du Canada au sujet des boycottages économiques vise à protéger les compagnies canadiennes contre les règlements étrangers pouvant les obliger à agir à l'encontre des intérêts supérieurs du Canada.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—L'IMPOSITION PAR L'UNION SOVIÉTIQUE DE DROITS D'ENTRÉE EXCESSIFS SUR LES CADEAUX—LA POSSIBILITÉ DE CONTRAVENTION À L'ACCORD COMMERCIAL

L'hon. Martin O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, je cherche à obtenir l'aide du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) pour atténuer les problèmes auxquels se heurtent les Canadiens qui envoient de petits cadeaux à des parents vivant dans les pays baltes et en Union soviétique.

La situation est la suivante. Quand les Canadiens envoient des cadeaux de vêtements, d'articles ménagers, de nourriture et d'effets personnels à des parents en Union soviétique, ils paient certains frais usuels pour l'emballage, l'affranchissement postal, l'assurance, les frais du change étranger et des droits à l'agence d'acheminement. On ne peut se plaindre de tels frais bien qu'ils soient appréciables. La situation est bien différente, cependant, dans le cas des droits ou tarifs perçus par le gouvernement soviétique sur ces modestes colis-cadeaux, car alors, les plaintes sont sérieuses. Ces droits sont sensiblement plus élevés que les droits perçus sur des articles commerciaux semblables et ont récemment été majorés, alors qu'ils étaient déjà exceptionnellement élevés.